

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANCOIS-XAVIER-DE-BROMPTON
COMTÉ DE RICHMOND**

Lundi, le 10 août 2015 sous la présidence du maire, Monsieur Claude Sylvain, séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-François-Xavier-de-Brompton, tenue au lieu habituel. La réunion débute à 19h00.

Sont présents Madame la conseillère : Manon Jolin
Messieurs les conseillers : Gérard Messier
Adam Rousseau
Yvon Laroche
Michel Frappier
Yves Jolin

Ainsi que la directrice générale
et secrétaire-trésorière : Sylvie Champagne

Il y a 03 personnes présentes à cette séance.

*** Cette séance du conseil municipal est enregistrée pour les fins de rédaction du procès-verbal.

*** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Claude Sylvain, souhaite la bienvenue à tous.

*** **RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, la séance est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

*** La réunion débute par un moment de réflexion, lequel texte est lu par le conseiller, Monsieur Michel Frappier.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

*** Réflexion

1.0 Ouverture de la session et mot de bienvenue du maire;

2.0 Régularité convocation et constat de quorum;

3.0 Adoption de l'ordre du jour;

4.0 Procès-verbal :

4.1 Adoption du procès-verbal du 06 juillet 2015;

Info 4.2 Suivi du procès-verbal du 06 juillet 2015;

5.0 MRC :

Info 5.1 Il n'y a pas de réunion en juillet ;

6.0 Correspondance:

6.1 Résolution d'appui à la démarche commune pour obtenir une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

6.2 Certificat de conformité des traverses de motoneiges;

6.3 Adoption du bordereau de correspondance du 29 juin au 04 août 2015;

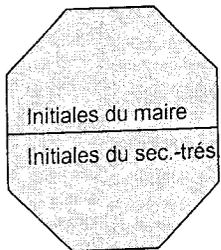
7.0 Administration générale :

7.1 Autorisation de destruction de documents d'archives;

7.2 Acceptation des frais - honoraires professionnels CMQ-65314;

7.3 Formation « La prise de décision en urbanisme »;

Info 7.4 Activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 juillet 2015;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

- 8.0 Période de questions (15 minutes);
- 9.0 Sécurité publique:
 - 9.1 Génératrice pour l'hôtel de ville et caserne incendie;
- 10.0 Travaux publics :
 - 10.1 Rémunération du personnel référendaire;
 - 10.2 Appel d'offre sur invitation – camionnette;
 - 10.3 Appel d'offres sur invitation – génératrice pour le garage municipal;
 - 10.4 Boîte du camion MACK;
 - 10.5 Projet d'entente avec la ville de Windsor concernant les redevances des gravières-sablières;
 - 10.6 Projet d'entente avec la municipalité de Melbourne concernant les redevances des gravières-sablières;
 - 10.7 Demande au Ministère des Transports – sécuriser la zone scolaire;
- 11.0 Hygiène du milieu :
 - 11.1 Représentant – dossier à la Cour du Québec;
 - 11.2 Soumission – vidange des regards pluviaux;
 - 11.3 Réfection du bassin de rétention du ruisseau du cimetière;
- 12.0 Aménagement, urbanisme et développement :
 - 12.1 Avis de motion de l'adoption du règlement 2015-186 régissant les nuisances que constituent les armes sur le territoire de la municipalité;
 - 12.2 Demande d'une servitude pour un puits localisé dans l'emprise du chemin de la Rivière sud;
- 13.0 Loisirs et culture:
 - 13.1 Affectation au surplus accumulé - Infrastructures Loisirs;
- 14.0 Comptes soumis pour approbation;
- 15.0 Affaires nouvelles ;
- 16.0 Période de questions (15 minutes);
- 17.0 Ajournement ou levée de la séance;

172-08.2015 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit exemptée de faire la lecture de l'ordre du jour compte tenu que chacun des membres du conseil a reçu copie du document ;

QUE les items 9.1 - Génératrice pour l'Hôtel de ville et caserne incendie et 10.2 Appel d'offres sur invitation – camionnette soient retirés de l'ordre du jour ;

QUE le sujet : - Mandat à LVM pour auscultation des chaussées soit ajouté à l'item 10.8 ;

ET QUE l'ordre du jour soit adopté avec le point «Affaires nouvelles» ouvert.

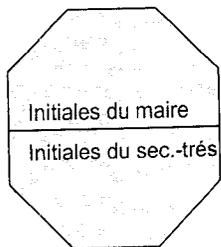
ADOPTION : 6 POUR

173-08.2015 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 06 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copies du procès-verbal du 06 juillet 2015 avant ce jour et déclare en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 06 juillet 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 6 POUR



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

4.2 SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 06 JUILLET 2015

La directrice générale ne résume aucun dossier en référence au procès-verbal du 06 juillet 2015.

5.1 SUIVI DE LA RENCONTRE DE JUILLET 2015 – MRC

Monsieur le maire, Claude Sylvain informe les personnes présentes qu'il n'y a pas eu de réunion de la MRC en juillet.

174-08.2015

6.1 RÉSOLUTION D'APPUI À LA DÉMARCHE COMMUNE POUR OBTENIR UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014 ;

CONSIDÉRANT QU'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers ;

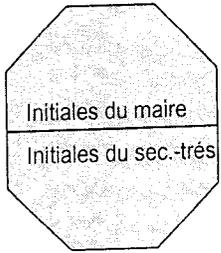
CONSIDÉRANT l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1 ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle ;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des résidants et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

ADOPTION : 6 POUR



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

175-08.2015 **6.2 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DES TRAVERSES DE
MOTONEIGES**

CONSIDÉRANT la demande du Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. à l'effet d'obtenir un certificat de conformité des traverses de motoneiges situées sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Harfang de l'Estrie mentionne dans sa correspondance reçue le 15 juillet 2015 que les traverses de motoneiges sont demeurées les mêmes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers de confirmer la validité du règlement 2014-176 relatif à la circulation des motoneiges sur certains chemins municipaux.

ADOPTION : 6 POUR

176-08.2015 **6.3 ADOPTION DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE DU 27 JUIN
AU 04 AOÛT 2015**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de prendre acte du bordereau de correspondance du 27 juin au 04 août 2015.

ADOPTION : 6 POUR

177-08.2015 **7.1 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS
D'ARCHIVES**

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser la destruction de documents d'archives selon la liste déposée au conseil et préparée par HB Archivistes en date du 03 juillet 2015, laquelle liste est produite en référence au calendrier de conservation sur les documents.

ADOPTION : 6 POUR

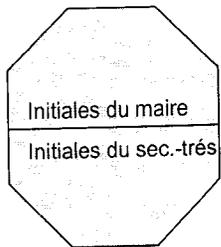
178-08.2015 **7.2 ACCEPTATION DES FRAIS – HONORAIRES PROFESSIONNELS
CMQ-65314**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture 200913 au montant de 8 177,74\$ incluant les taxes de Richer & Associés Avocats inc. quant aux relevé d'honoraires professionnels intérimaires pour le dossier CMQ-65314 ;

ET QUE cette dépense soit assumée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTION : 6 POUR

179-08.2015 **7.3 FORMATION « LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME »**



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la correspondance du 26 juillet 2015 de la Fédération Québécoise des municipalités concernant une formation le 23 septembre 2015 à Québec sur la prise de décision en urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur le conseiller Adam Rousseau se montre intéressé à suivre cette formation puisqu'il est déjà à Québec pour assister au congrès de la Fédération Québécoise des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 315,00\$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur le conseiller Adam Rousseau à assister à cette formation ;

ET QUE la municipalité assume les frais d'inscription.

ADOPTION : 6 POUR

7.4 ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 JUILLET 2015

La directrice générale résume les résultats financiers au 31 juillet 2015. Les revenus sont de 2 062 356,17\$ comparativement à un budget de 2 538 439,00\$. Les dépenses sont de 1 296 543,96\$ sur un budget de 2 213 995,00\$. Les immobilisations sont de 18 932,06\$ versus un budget de 199 444,00\$; le surplus est de 746 880,15\$.

ADOPTION : 6 POUR

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des personnes présentes.

9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est discuté.

180-08.2015

10.1 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL RÉFÉRENDAIRE

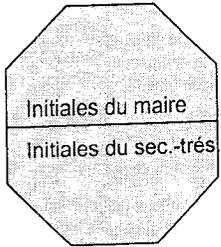
Monsieur le conseiller, Yvon Larochelle, déclare son intérêt dans la question et conséquemment se retire de toute discussion sur le sujet et s'abstient de voter sur la question.

CONSIDÉRANT la tenue d'un scrutin référendaire le 27 septembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la municipalité aura besoin d'embaucher du personnel référendaire et lui verser une rémunération en tenant compte de la résolution 248-10.2013 fixant la rémunération du personnel électoral lors des élections municipales de novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE le salaire de certains membres du personnel référendaire est inférieur au salaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE le conseil croit opportun d'établir de nouveaux tarifs pour le salaire du personnel référendaire;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à la majorité des conseillers de définir la rémunération suivante pour le personnel référendaire :

Président d'élection

1) Pour la confection de la liste électorale lorsqu'il y a révision, une somme minimale de 432,92\$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,496\$ par électeur ;

Pour la confection de la liste électorale et qu'aucune révision n'a lieu, une somme minimale de 257,96\$ ou le plus élevé entre ce montant et le calcul à 0,297\$ par électeur ;

2) Jour du scrutin : 436,01\$;

3) Vote par anticipation : 288,93\$;

Secrétaire d'élection

Le 3/4 de la rémunération du président d'élection

Scrutateur

161,80\$ pour la journée du scrutin

120,83\$ pour le vote par anticipation

40,98\$ pour le dépouillement (scrutateur du vote par anticipation)

Secrétaire de bureau de vote

141,45\$ pour la journée du scrutin

104,02\$ pour le vote par anticipation

40,98\$ pour le dépouillement (secrétaire du vote par anticipation)

Président de la table de vérification

131,33\$ pour la journée du scrutin

104,02\$ pour le vote par anticipation

Membre de la table de vérification

117,67\$ pour la journée du scrutin

89,31\$ pour le vote par anticipation

Préposé à l'information et au maintien de l'ordre

161,80\$ pour la journée du scrutin

120,83\$ pour la journée du vote par anticipation

Président de la commission de révision

15,34\$ l'heure

Secrétaire de la commission de révision

14,19\$ l'heure

Membre de la commission de révision

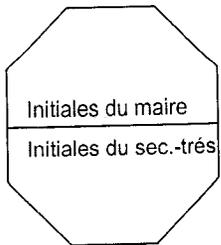
14,19\$ l'heure

Séance de formation

16,61\$ par séance

Allocation de kilométrage

0,48\$ du kilomètre



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

ET QUE la municipalité assume les coûts pour les repas du personnel référendaire.

ADOPTION : 5 POUR

181-08.2015 10.3 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – GÉNÉRATRICE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité décide de retourner en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une génératrice pour le garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du formulaire d'invitation à soumissionner ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers de lancer un appel d'offres sur invitation écrite pour l'achat d'une génératrice pour le garage municipal;

ET D'inviter par écrit les compagnies indiquées dans le document identifié « Liste des compagnies à inviter à soumissionner pour l'achat d'une génératrice pour le garage municipal ».

ADOPTION : 6 POUR

182-08.2015 10.4 BOÎTE DU CAMION MACK

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé que des réparations majeures sur la boîte du camion MACK sont requises, suite à l'inspection obligatoire annuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense d'environ 10 000,00\$ excluant les taxes pour que la compagnie Ressort Charland effectue les réparations nécessaires au système de sableuse à refaire au complet.

ADOPTION : 6 POUR

183-08.2015 10.5 PROJET D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE WINDSOR CONCERNANT LES REDEVANCES DES GRAVIÈRES-SABLIÈRES

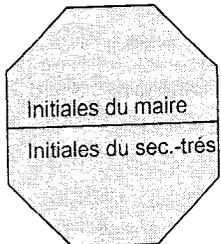
CONSIDÉRANT QUE l'entente signée le 11 octobre 2011 avec la ville de Windsor concernant les redevances des gravières-sablières vient à échéance le 31 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de présenter à la ville de Windsor un nouveau projet d'entente effectif le 1^{er} janvier 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Monsieur le conseiller Gérard Messier et adopté à l'unanimité des conseillers de faire parvenir à la ville de Windsor le projet d'entente concernant les redevances des gravières-sablières, effectif le 1^{er} janvier 2016.

ADOPTION : 6 POUR

184-08.2015 10.6 PROJET D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE MELBOURNE CONCERNANT LES REDEVANCES DES GRAVIÈRES-SABLIÈRES



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée le 02 mai 2012 avec la municipalité de Melbourne concernant les redevances des gravières-sablières vient à échéance le 31 décembre 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos de présenter à la municipalité de Melbourne un nouveau projet d'entente effectif le 1^{er} janvier 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Frappier et adopté à l'unanimité des conseillers de faire parvenir à la municipalité de Melbourne le projet d'entente concernant les redevances des gravières-sablières, effectif le 1^{er} janvier 2016.

ADOPTION : 6 POUR

185-08.2015

10.7 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – SÉCURISER LA ZONE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE des représentations sont faites auprès du conseil municipal par différents intervenants à l'effet de sécuriser la zone scolaire de l'école primaire de l'Arc-en-Ciel ;

CONSIDÉRANT QUE l'école se trouve à proximité de la rue Principale et de la rue de l'Église ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une hausse de véhicules fréquentant celle-ci, surtout sur les heures de pointe ;

CONSIDÉRANT QUE la rue Principale et une partie de la rue de l'Église sont sous juridiction du Ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des élèves, des piétons et des usagers de la route est prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que la limite de vitesse actuelle de 50 km/heure soit modifiée à 30 km/heure pour la zone scolaire;

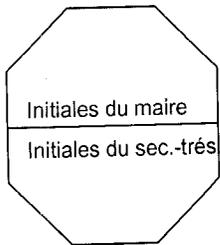
CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos des panneaux de signalisation annonçant un corridor scolaire soient installés sur la rue Principale et de l'Église dans les deux directions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que des panneaux de signalisation annonçant la circulation et passage de piétons soient installés sur la rue Principale et de l'Église dans les deux directions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que des panneaux de signalisation clignotants ou 2 afficheurs de vitesse radar soient installés sur la rue Principale dans les deux directions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge à propos que le marquage de la limite de vitesse soit fait sur la rue Principale et rue de l'Église dans les deux directions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau, appuyé par Madame la conseillère Manon Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton demande au Ministère de Transports d'évaluer ces différentes demandes afin d'apporter des



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

améliorations au corridor scolaire de l'école primaire de l'Arc en Ciel et assurer la sécurité de l'ensemble des usagers;

ET QUE copie de cette demande soit adressée à la députée de Richmond, Madame Karine Vallières et à la Commission scolaire des Sommets.

ADOPTION : 6 POUR

186-08.2015 10.8 MANDAT À LVM POUR L'AUSCULTATION DES CHAUSSÉES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du plan d'intervention du programme TECQ 2014-2018, il faut réaliser l'auscultation des chaussées où le réseau d'égout municipal est installé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers d'accorder le mandat à la firme LVM pour la réalisation d'un rapport d'auscultation des chaussées où le réseau d'égout municipal est installé au montant estimé entre 4 000\$ à 4 500\$ excluant les taxes;

ET QUE cette dépense soit assumée par le programme TECQ 2014-2018.

ADOPTION : 6 POUR

187-08.2015 11.1 REPRÉSENTANT – DOSSIER À LA COUR DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un avis de convocation dans le dossier 450-32-017317-140 à la Cour du Québec, division des petites créances pour l'audience du 31 août 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que Monsieur Jocelyn Leroux, inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics soit nommé représentant de la municipalité dans ce dossier.

ADOPTION : 6 POUR

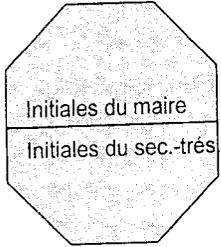
188-08.2015 11.2 SOUMISSION – VIDANGE DES REGARDS PLUVIAUX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton a reçu une (1) soumission pour la vidange des regards pluviaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Frappier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics à faire vidanger environ 100 regards pluviaux, selon les besoins, au tarif unitaire de 15,00\$ par puisard excluant les taxes par la compagnie Normand Brassard 2006 inc. selon les détails de leur soumission du 16 juillet 2015.

ADOPTION : 6 POUR

189-08.2015 11.3 RÉFECTION DU BASSIN DE RÉTENTION DU RUISSEAU DU CIMETIÈRE



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande du 21 juillet 2015 de l'Association du Lac Tomcod à l'effet d'autoriser le président à négocier avec un entrepreneur la réfection du bassin de rétention du ruisseau du cimetière ;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics confirment que les travaux projetés sont de nature d'entretien et répondent aux critères du certificat d'autorisation émis le 11 décembre 2013 par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus sont sous la supervision de l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers de mandater Monsieur Claude Paulin, président de l'Association du Lac Tomcod à négocier avec un entrepreneur la réfection du bassin de rétention du ruisseau du cimetière.

ADOPTION : 6 POUR

12.1 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-186 RÉGISSANT LES NUISANCES QUE CONSTITUENT LES ARMES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Ce sujet est reporté à une réunion ultérieure.

190-08.2015

12.2 DEMANDE D'UNE SERVITUDE POUR UN PUIS LOCALISÉ DANS L'EMPRISE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande du 16 juillet 2015 des propriétaires du 250 chemin de la Rivière sud à l'effet d'obtenir une servitude de la municipalité pour un puits localisé dans l'emprise du chemin de la Rivière sud ;

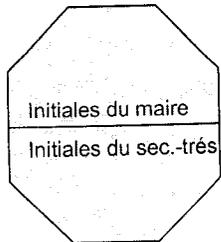
CONSIDÉRANT le certificat de localisation du Groupe HBG, arpenteurs-géomètres, minute 4548 du 30 septembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin et adopté à l'unanimité des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton accepte la demande de servitude de tolérance et d'empiètement afin de régulariser la situation aux conditions suivantes :

QUE les demandeurs assument entièrement les frais reliés à cette demande de servitude ainsi qu'aux frais encourus pour le travail administratif de l'inspecteur en bâtiment, en environnement et aux travaux publics ;

QU'il soit inscrit dans la servitude que la municipalité n'est pas responsable en cas de contamination du puits, étant donné l'emplacement de ce puits dans l'emprise du chemin,

QU'il soit inscrit dans la servitude que la municipalité peut demander en tout temps que le puits soit relocalisé sur la propriété des demandeurs ;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

ET QUE les propriétaires remettent une copie de la servitude de tolérance et d'empiètement dûment signée à la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

ADOPTION : 6 POUR

191-08.2015 13.1 AFFECTATION AU SURPLUS ACCUMULÉ – INFRASTRUCTURES LOISIRS

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Adam Rousseau et adopté à l'unanimité des conseillers d'affecter au surplus accumulé – infrastructures loisirs la somme de 589,45\$ reçue de l'organisation Plaisirs d'hiver 2015.

ADOPTION : 6 POUR

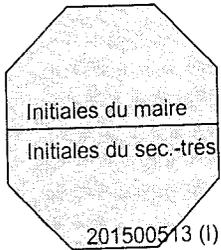
COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

COMPTES A PAYER DU 06 JUILLET AU 09 AOÛT 2015

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201500475 (C)	3660		2015-07-08	24	BELL Canada		583,39 \$
201500476 (C)	3661		2015-07-08	37	HYDRO-QUEBEC		1 285,39 \$
201500477 (C)	3662		2015-07-15	51	BELL MOBILITE		193,30 \$
201500478 (I)	3663		2015-07-28	37	HYDRO-QUEBEC		2 808,75 \$
201500479 (I)	3664		2015-08-05	276	REVENU DU Canada		4 488,39 \$
201500480 (I)	3665		2015-08-05	278	REVENU DU QUEBEC		10 675,44 \$
Total des chèques émis							20 034,66 \$

COMPTES A PAYER DE LA SÉANCE DU 10 AOÛT 2015

N° déboursé	N°	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
201500481 (I)	3715		2015-08-11	21	RESSORTS CHARLAND		478,47 \$
201500482 (I)	3670		2015-08-11	24	BELL Canada		561,47 \$
201500483 (I)	3674		2015-08-11	26	CAMIONS INTER-ESTRIE 1991		1 555,19 \$
201500484 (I)	3680		2015-08-11	30	DEPANNEUR RENALD MORIN		526,46 \$
201500485 (I)	3684		2015-08-11	34	FEDERATION QUEBECOISE		2 770,90 \$
201500486 (I)	3692		2015-08-11	37	HYDRO-QUEBEC		2 542,15 \$
201500487 (I)	3705		2015-08-11	40	MRC DU VAL-SAINT-FRANCOIS		36 963,96 \$
201500488 (I)	3710		2015-08-11	42	PIECES D'AUTO BILODEAU		97,61 \$
201500489 (I)	3724		2015-08-11	54	TARDIF DIESEL INC.		3 027,19 \$
201500490 (I)	3675		2015-08-11	57	CHERBOURG		134,16 \$
201500491 (I)	3678		2015-08-11	59	COOP DES CANTONS,		310,14 \$
201500492 (I)	3683		2015-08-11	61	EQUIPEMENTS BOB POULIOT		274,79 \$
201500493 (I)	3690		2015-08-11	76	GROUPE CCL		71,28 \$
201500494 (I)	3698		2015-08-11	96	LIGNE ELECTRIQUE F.J.S.		331,55 \$
201500495 (I)	3721		2015-08-11	101	SGMR DU VAL-SAINT-		660,55 \$
201500496 (I)	3728		2015-08-11	147	VITRERIE ST-FRANCOIS		204,08 \$
201500497 (I)	3689		2015-08-11	201	GREAT WEST		2 934,35 \$
201500498 (I)	3714		2015-08-11	228	RESSORT DEZIEL INC.		367,93 \$
201500499 (I)	3694		2015-08-11	229	J. ANCTIL INC.		991,47 \$
201500500 (I)	3699		2015-08-11	233	LOCATION WINDSOR (131758		1 031,84 \$
201500501 (I)	3668		2015-08-11	245	ASSOCIATION POUR LA		7 000,00 \$
201500502 (I)	3686		2015-08-11	275	FONDS INFORMATION sur le		20,00 \$
201500503 (I)	3712		2015-08-11	277	REGIMES DE RETRAITE ET		403,39 \$
201500504 (I)	3685		2015-08-11	280	FONDS DES PENSIONS		346,20 \$
201500505 (I)	3711		2015-08-11	282	R.C.C. SHERBROOKE INC.		149,41 \$
201500506 (I)	3717		2015-08-11	300	SANI ESTRIE INC.		5 488,94 \$
201500507 (I)	3673		2015-08-11	311	BRASSARD NORMAND 2006		7 215,25 \$
201500508 (I)	3676		2015-08-11	354	COMMUNICATION PLUS		23 152,27 \$
201500509 (I)	3691		2015-08-11	451	GROUPE HBG INC.		766,50 \$
201500510 (I)	3707		2015-08-11	454	ORIZON MOBILE		162,11 \$
201500511 (I)	3688		2015-08-11	471	GRAVIERE ST-FRANCOIS		2 438,57 \$
201500512 (I)	3719		2015-08-11	482	SEAO		6,41 \$



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

201500513 (I)	3709	2015-08-11	484	PETROLES COULOMBE ET	760,08 \$
201500514 (I)	3723	2015-08-11	502	SYNDICAT CANADIEN	450,80 \$
201500515 (I)	3701	2015-08-11	542	MECANIQUE G.S.B. INC.	1 903,47 \$
201500516 (I)	3720	2015-08-11	555	SERRURIER HARMER	2,88 \$
201500517 (I)	3713	2015-08-11	614	RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	399,54 \$
201500518 (I)	3702	2015-08-11	640	MOMO SPORTS SHERBROOKE	144,86 \$
201500519 (I)	3700	2015-08-11	723	MARCHE ST-FRANCOIS	534,03 \$
201500520 (I)	3727	2015-08-11	742	VIENS NATHALIE	980,00 \$
201500521 (I)	3687	2015-08-11	754	GAZON D. M. G.	3 925,00 \$
201500522 (I)	3672	2015-08-11	827	BLAIN ANDRÉ	435,00 \$
201500523 (I)	3722	2015-08-11	828	SOCIETE PROTECTRICE	425,00 \$
201500524 (I)	3677	2015-08-11	863	CONSEIL LOISIR	244,00 \$
201500525 (I)	3725	2015-08-11	881	THIBAUT & ASSOCIÉS	1 931,94 \$
201500526 (I)	3726	2015-08-11	893	VALEURS MOBILIÈRES	272,91 \$
201500527 (I)	3671	2015-08-11	896	BIOLAB	121,99 \$
201500528 (I)	3667	2015-08-11	901	ACKLANDS GRAINGER	271,92 \$
201500529 (I)	3666	2015-08-11	933	9285-3332 QUÉBEC INC.	362,15 \$
201500530 (I)	3681	2015-08-11	965	DUPOUIS MARYSE	140,00 \$
201500531 (I)	3708	2015-08-11	977	PELLISSIER RAYMOND	2 233,64 \$
201500532 (I)	3693	2015-08-11	998	INDUSTRIELLE ALLIANCE	2 305,38 \$
201500533 (I)	3718	2015-08-11	1003	SCOUTS DE L'ÉRABLE	80,00 \$
201500534 (I)	3696	2015-08-11	1016	LARAMÉE MONIA	90,00 \$
201500535 (I)	3703	2015-08-11	1051	MONTY SYLVESTRE INC.	618,00 \$
201500536 (I)	3679	2015-08-11	1057	CORPORATION DE	5 718,50 \$
201500537 (I)	3716	2015-08-11	1059	RICHER & ASSOCIES	8 177,74 \$
201500538 (I)	3697	2015-08-11	1071	LÉVEILLÉE VINCENT	100,90 \$
201500539 (I)	3682	2015-08-11	1072	ENTREPRISES CLOMAGEN	64,67 \$
201500540 (I)	3706	2015-08-11	1073	MUSEE NATURE SCIENCES	1 63,61 \$
201500541 (I)	3704	2015-08-11	1074	MORISSET STUDIOS	300,08 \$
201500542 (I)	3669	2015-08-11	1075	BAKER SARAH	80,00 \$
201500543 (I)	3695	2015-08-11	1076	JUST AISSI	150,00 \$
Total des chèques émis					136 372,68 \$

SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0001 **16 815.41\$**
SALAIRES PAYÉS – 1077488618-RP-0002 **16 387.20\$**

192-08.2015 14.0 COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date 10 août 2015 pour un montant de 136 372,68\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gérard Messier, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Jolin à l'unanimité des conseillers que soit adoptée la liste des comptes à payer telle que déposée;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à en effectuer le paiement à qui de droit.

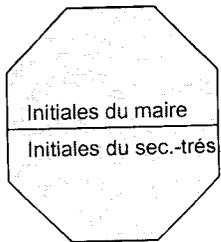
ADOPTION : 6 POUR

*** 15.0 AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet n'est discuté.

*** 16.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

1° Monsieur Jacques Dion questionne les critères pour la génératrice. Monsieur le conseiller Yvon Larochelle donne des explications.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton

2° Madame Gertrude Allard questionne l'item 9.1. Monsieur le maire explique que ce sujet a été retiré de l'ordre du jour.

3° Madame Gertrude Allard demande si le référendum est tenu et si des personnes se sont inscrites à titre de représentant du oui ou du non. La directrice générale répond qu'à compter du 17 août 2015, elle reçoit les demandes de représentant du oui ou du non. Des discussions s'en suivent.

193-08.2015 17.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la conseillère Manon Jolin, appuyé par Monsieur le conseiller Yvon Larochelle et adopté à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h28.

ADOPTION : 6 POUR

Je soussignée, Sylvie Champagne, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles pour les résolutions ci-haut mentionnées.

Je soussigné, Claude Sylvain, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et accepte que le fait de signer le procès-verbal est l'équivalent de signer chacune de ces résolutions.

Claude Sylvain, maire

Sylvie Champagne, directrice générale
secrétaire-trésorière